

Sterilacid 605

Description

Sterilacid 605 est un détergent acide non moussant spécialement formulé pour les applications en industries agroalimentaires.

Propriétés principales

Sterilacid 605 est un détergent non moussant, à base d'acide phosphorique et d'un mélange unique de tensioactifs qui lui donne d'excellentes propriétés détergentes et détartrantes.
Sterilacid 605 est conçu pour le nettoyage en phase unique en tunnel de lavage, en industrie laitière (moules, plateaux, claies,...) et autres industries agroalimentaires (viande, charcuteries,...).
Sterilacid 605 est compatible avec les équipements de dosage automatique par conductivité.

Avantages

- Élimine efficacement les souillures organiques
- Pouvoir anti-collant (notamment au niveau des moules en fromageries)
- Rinçage rapide réduisant ainsi le temps de nettoyage
- Excellentes propriétés détergente et détartrante
- Peu moussant même sous hautes turbulences, améliore l'efficacité du nettoyage
- Sans danger pour les métaux légers et le cuivre dans les process et applications fromagères en tunnel de lavage.

Mode d'emploi

Utiliser **Sterilacid 605** à des concentrations comprises entre 5 et 30 g/L à des températures de 50 à 60°C.
***Sterilacid 605** doit être complètement rincé à l'eau potable après utilisation afin d'éliminer tout résidu des surfaces au contact des denrées alimentaires.*

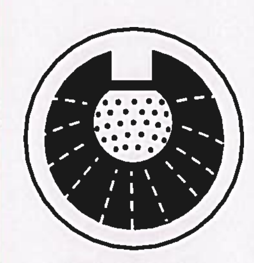
Données techniques

Aspect :	Liquide incolore à jaunâtre
Densité relative à 20°C :	1,41
pH (1% solution à 20°C) :	1,7
Demande Chimique en Oxygène (DCO) :	98 gO_2/kg
Teneur en Azote (N) :	1 g/kg
Teneur en Phosphore (P) :	182 g/kg

Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.

Recommandations pour la manipulation et le stockage

Manipulation : toutes les informations sur la manipulation et l'utilisation de ce produit sont fournies sur la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou obtenue sur internet : www.diese-fds.com.
Stockage : conserver ce produit dans son emballage d'origine fermé, à l'abri de la lumière et protégé des températures extrêmes. **Ne pas stocker à proximité de produits chlorés.**



Diverflow™

Sterilacid 605

Compatibilité du produit

Utilisé aux concentrations et à températures recommandées, **Sterilacid 605** est compatible avec la plupart des matériaux et process rencontrés en industries agroalimentaires.
Il n'est généralement pas utilisable sur les métaux légers tels que l'aluminium et l'acier galvanisé. Cependant pour l'aluminium et ses alliages, dans le cas des applications en tunnels, **Sterilacid 605** pourra être préconisé après expertise de nos Responsables Technico-Commerciaux.
Toujours rincer les surfaces soigneusement après application.
En cas de doute, il est recommandé de réaliser des tests avant une utilisation prolongée.

Méthode de test

1. Dosage avec solution d'hydroxyde de sodium à 1N

Réactif :	Solution d'hydroxyde de sodium à 1N
Indicateur :	Phénolphtaléine
Méthode :	Ajouter 2-3 gouttes d'indicateur coloré dans 50 mL de solution à doser. Titrer avec l'hydroxyde de sodium jusqu'à l'obtention d'une couleur rose.
Calcul :	**Sterilacid 605** (g/L) = volume versé (mL) x 1,74

2. Dosage avec soude Dormic (N/9)

Réactif :	Soude Dormic N/9
Indicateur :	Phénolphtaléine
Méthode :	Ajouter 3 gouttesd'indicateur coloré dans 5 mL de solution à doser. Titrer avec NaOH N/9 jusqu'au virage au rose.
Calcul :	**Sterilacid 605** (g/L) = volume versé (mL) x 1,93

Législation

Produit conforme à la législation relative :

- au règlement détergent concernant la biodégradabilité des agents de surface (règlement n°648/2004).
- au produit de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaire (arrêté du 08.09.99).

Conditionnements disponibles

Code article	Conditionnement
F7596	20L
F321	Fût de 290 kg
F3968	Container de 1300 kg

Ce document a une valeur informative et ne constitue en aucun une base légale.
La Fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents réglementaires de référence.

Diversey France SAS
9/11 avenue du Val de Fontenay
94133 Fontenay-sous-Bois
Tél : 01 45 14 76 76
www.diversey.fr

Quelques infos supplémentaires sur les doses à utiliser

La densité du Stérilacid est de 1,41, soit 1L de produit = 1,41kg

Le produit s'utilise à des concentrations comprises entre 5 et 30 g/L, il faut donc le diluer :
Mini : 3,5mL pour 1L d'eau
Maxi : 21 mL pour 1L d'eau

Au niveau principe actif, ce produit est l'équivalent du Déteracid (acide phosphorique), sauf que le Stérilacid n'a pas d'indication pour les machines à traire.

Fiche de données de Sécurité
Conforme au Règlement CE 1907/2006

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : STERILACID 605

- REFERENCE : 822

- FOURNISSEUR : Diversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - FAX : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01.45.42.59.59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Détergent industriel pour les surfaces alimentaires.

E-mail : FDSinfo-FR@diversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CORROSIF
R34: provoque des brûlures
R52/53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide acide

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°7664-38-2 Acide phosphorique - C, R34 >= 30%
EINECS 231-633-2
CAS N°68154-97-2 Alcool gras éthoxylé propoxylé < 5%
Xn; R22-41-52/53
CAS N°111-76-2 2-butoxyéthanol - Xn; R20/21/22-36/38 < 5%
EINECS 203-905-0
CAS N°27083-27-8 Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide < 5%
Xn, N; R22-38-41-43-50/53
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Enlever tout vêtement souillé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau . En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons le plus proche.
- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.
Ne pas rejeter le produit pur et éviter toute pénétration dans le sol.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté, étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Manipuler en évitant les projections.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

STOCKAGE : Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.
Stocker à l'écart des alcalins et des produits chlorés
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
Rubrique(s) ICPE, 1610.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION REGLEMENTAIRES INDICATIVES:
CAS N°7664-38-2 Acide phosphorique (>+30%): VLE (France = 2mg/m3, soit 0.5ppm
VME (France) = 1mg/m3, soit 0.2ppm
CAS N°111-76-2 2-butoxyéthanol (<5%): VLE (France) =147.6 mg/m3,30ppm
VME (France) =9.8 mg/m3, 2ppm
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN374, catégorie III).
Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide incolore à jaunâtre

PH : en solution à 1 % = 1.7

Température de changement d'état :
non déterminée

Point éclair : non applicable

Caractéristiques d'explosivité :
non explosif

Densité : à 20°C : 1.41 g/cm3

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction exothermique avec les produits alcalins et chlorés.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: provoque des brûlures
- yeux: provoque des brûlures
- inhalation: fortement irritant, peut provoquer des oedèmes pulmonaires
- ingestion: provoque des brûlures. L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Indications toxicologiques complémentaires: selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:CORROSIF

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 14 acides

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID :
UN 1805, ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE, 8, III.
IMDG:
ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE, 8, UN 1805, III.
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 8 matières corrosives - Code danger 80
IMDG: Fiche de sécurité:F-A,S-B - Polluant marin: non
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Ingrédients responsables de la classification: acide phosphorique
Symbole : C,CORROSIF
Phrases R : R34-52/53
Phrases S : S26-28-36/37/39-45-61
Contient du chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide, peut déclencher une réaction allergique
Références réglementaires françaises:
- MALADIES PROFESSIONNELLES: ce produit contient une substance (glycol) inscrite au tableau N°84.
- Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Phosphates				X
Phosphonates	X			
Agents de surface non ioniques	X			

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Ref.Internat. MSDSFR0822; Vers.03(30/11/2010) - FM002903.

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.

.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles